

## Règles concernant les défis photo sur Facebook

1. A chaque deux semaine, un défi sera lancé à partir d'un très court extrait d'une œuvre littéraire. Il peut s'agir d'un poème, d'un roman, d'une chanson ou d'une pièce de théâtre. Le titre de l'œuvre et le nom de l'auteur doivent être mentionnés.
2. L'extrait donne les balises pour le choix de l'image et le texte duquel il est extrait peut servir d'inspiration.
3. Il n'y a aucune contrainte sur la date de prise de la photo. Il peut s'agir d'une photo prise dans vos archives, mais elle doit avoir été prise et post-traitée par la personne qui la publie.
4. Le défi dure deux semaines à partir de la date de parution. La date et l'heure de la fin du défi seront mentionnées lors de son lancement.
5. La personne qui lance le défi devient le juge de ce défi
6. Pour chaque défi, il y aura un gagnant et une possibilité d'ajouter une mention, à la discrétion du juge. Le juge commente la photo gagnante et la mention le cas échéant.
7. Le gagnant du défi doit lancer un autre défi et en devenir juge lorsqu'il se termine. Il pourra écrire son extrait accompagné du nom de l'auteur et du titre de l'œuvre dans un commentaire à la suite de la parution de son nom comme gagnant.
8. Seuls les administrateurs du défi (Monique Garand et Richard Guay) pourront créer un album à partir de l'extrait qui leur sera envoyée par le gagnant et par la suite publier le nom du gagnant (et de la mention s'il y a lieu) et les commentaires qui leur seront envoyés par le juge.
9. Chaque membre pourra publier un maximum de deux (2) photos pour chacun des défis.
10. Lorsqu'un membre publie une photo pour le défi, il doit le faire en allant dans la section photo en procédant ainsi :
  - cliquer sur l'onglet PHOTO
  - cliquer sur ALBUM
  - choisir l'album courant du défi
  - cliquer sur AJOUTER DES PHOTOS et publier sa photo.
  - Inscrire le titre du défi comme titre de la photo
  - si on veut que sa photo apparaisse immédiatement sur le mur du groupe, on n'a qu'à placer un sous-titre en commentaire sur sa propre photo.